



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A202405

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Affaires générales

OBJET : Délégation de signature accordée aux chefs(ffes) de services de la direction Éducation de Mellois en Poitou

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9 ;

Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 16 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Fabrice MICHELET a été élu Président de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2024 portant délégation de signature aux membres de la direction générale de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant délégation de signature à Madame Delphine BELLINOT, Directrice de l'Éducation ;

Vu l'organigramme des services ;

Considérant l'intérêt, pour faciliter la gestion des affaires communautaires, d'accorder délégation de signature aux chefs(ffes) de services de la direction Éducation ;

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du président, délégation de signature est accordée à Monsieur Mickaël ALBERT, chef du service restauration au sein de la direction Éducation, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 1000 € HT,
- Dépôt de plainte au nom de la communauté de communes Mellois en Poitou pour les infractions commises au sein des équipements de la communauté de communes et sur les biens destinés au fonctionnement du service restauration de la direction Éducation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mickaël ALBERT, la présente délégation de signature est octroyée à Monsieur Thomas HAYE, responsable adjoint du service restauration, pour la signature des actes mentionnés ci-dessus.

Article 2 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président, délégation de signature est accordée à Madame Laetitia SAMSON, cheffe du service affaires scolaires au sein de la direction Éducation, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 1000 € HT,
- Dépôt de plainte au nom de la communauté de communes Mellois en Poitou pour les infractions commises au sein des équipements de la communauté de communes et sur les biens destinés au fonctionnement du service affaires scolaires de la direction Éducation.

Article 3 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président, délégation de signature est accordée à Madame Sandra CAIL, cheffe du service petite enfance-enfance jeunesse au sein de la direction Éducation, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

- Bons d'engagement et pièces contractuelles sur simple consultation de moins de 1000 € HT,
- Dépôt de plainte au nom de la communauté de communes Mellois en Poitou pour les infractions commises au sein des équipements de la communauté de communes et sur les biens destinés au fonctionnement du service petite enfance, enfance, jeunesse de la direction Éducation.

Article 4 : Le délégant exerce sa compétence concurremment avec les délégués.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes Mellois en Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux Sèvres, publié en ligne et notifié aux intéressés.

Article 6 : Ampliation adressée au :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le
Signature :

Notifié le
Signature :

Notifié le
Signature :

Notifié le
Signature :